

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

MEMBRES EXPERTS INDEPENDANTS (x2) DU NOUVEAU COMITÉ RISQUES ET AUDIT

PROFIL DU POSTE

Le Comité risques et audit de l'Agence mondiale antidopage (AMA) est indépendant et apolitique. Son objectif principal est de surveiller et d'aider l'AMA à assumer ses responsabilités en termes de gestion des risques, de rapports financiers et de conformité avec les politiques et les réglementations.

Les membres du Comité risques et audit veilleront à ce que des dispositifs de contrôle adéquats soient mis en place pour soutenir les instances dirigeantes de l'AMA et apporteront un élément de soutien à la direction de l'AMA. Veuillez également vous référer au mandat du Comité risques et audit.

Exigences générales

- Satisfaire aux exigences d'indépendance opérationnelle et d'indépendance personnelle de l'AMA (et ne pas être impliqué dans les opérations et/ou la gestion de l'AMA);
- Réputation, intégrité et éthique irréprochables;
- Passion pour l'intégrité sportive - en accord avec la mission et les valeurs de l'AMA;
- Pensée stratégique - preuve d'un leadership stratégique dans un secteur ou une institution présentant des caractéristiques similaires à celles de l'AMA;
- Perspective et expérience internationales;
- Connaissance de la structure du sport international et du système mondial de lutte contre le dopage (expérience directe dans le sport, les gouvernements et/ou la lutte contre le dopage), ou capacité à apprendre rapidement pour comprendre l'environnement;
- Capacité à travailler de manière collaborative;
- Expérience en gouvernance dans un cadre similaire à celui du Comité;
- Sensibilité culturelle (compréhension et acceptation de la diversité des cultures);
- Enthousiasme pour réaliser des tâches (disponibilité et temps);
- Capacité à voyager à l'étranger pour assister à des réunions (s'il est jugé nécessaire de les convoquer en personne).

Exigences spécifiques

Parmi les deux membres experts indépendants, l'un aura idéalement une expérience récente et pertinente en matière de gestion des risques et l'autre en matière de comptabilité ou d'audit.

- Connaissance ou expérience de la gestion et de la surveillance des risques;
- Compréhension des principes de la gestion des risques, y compris le lien avec la bonne gouvernance et la prise de décision;
- Qualification en gestion des risques.

ou

- Connaissance ou expérience de l'audit et des pratiques d'audit;
- Connaissance ou expérience de la gestion financière et de l'établissement de rapports financiers;
- Qualification professionnelle en comptabilité ou en audit.